

— Communiqué de Presse —

COVID 19 – Port du masque

Lyon, le 7 septembre 2020

France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes rappelle que ne pas porter de masque, c'est mettre en danger les plus vulnérables et les condamner à un confinement forcé.

Alors qu'un mouvement de contestation du port généralisé du masque grand public voit le jour, l'Union régionale de 140 associations d'usagers de santé appelle la population à faire preuve de responsabilité.

Personnes âgées, insuffisantes rénales, malades cardiaques, insuffisants respiratoires, personnes greffées, diabétiques, en situation d'obésité, atteintes de maladies auto-immunes, vivant avec un cancer ... sont autant de personnes dont le risque de développer des formes graves du virus COVID-19 est majeur ([Coronavirus SARS-CoV-2 prise en charge des personnes à risque de formes graves, HCSP, 31 mars 2020](#)).

En France, sur 100 personnes, 30 vivent avec une maladie chronique, 20 sont âgées de plus de 65 ans, 15 sont en situation d'obésité... En sortant sans masque, une personne porteuse du virus fait courir un risque important à ces usagers de santé déjà fragilisés par une pathologie.

Alors qu'émerge un mouvement de contestation du port généralisé du masque, France Assos Santé rappelle que le port du masque est pour l'heure, avec la distanciation sociale et le lavage régulier des mains, le seul moyen connu efficace pour concilier interactions sociales (travail, amis, famille...) et sécurité collective. « **Parce que sortir sans masque, c'est mettre les autres en danger et condamner les plus vulnérables à un confinement forcé, France Assos Santé ARA appelle les Auvergnats-Rhône-Alpins à faire preuve de responsabilité en portant le masque autant que possible.** » résume François Blanchardon, président de l'union régionale.

**France Assos Santé (Auvergne-Rhône-Alpes) ? Une voix pour tous et toutes !**

France Assos Santé est l'organisation de référence pour représenter les patients et les usagers du système de santé et défendre leurs intérêts. Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé, sa création procède de la loi de santé du 26 janvier 2016. Sur la région, France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes regroupe 140 associations d'usagers de la santé, plus fortes ensemble pour promouvoir la solidarité du système de santé sur la région. Elle permet que s'exprime la vision des usagers sur les problématiques de santé qui les concernent au premier chef, par une voix puissante, audible et faisant la synthèse des différentes sensibilités afin de toujours viser au plus juste de l'intérêt commun.

Plus d'information : <https://www.france-assos-sante.org/>

Contact presse : [adelorme@france-assos-sante.org](mailto:adelorme@france-assos-sante.org) / 06 47 86 47 19